

## POSITIONS DES SOCIÉTÉS NATIONALES

# Réponse de la Croix-Rouge britannique à la situation des jeunes migrants à Calais (France)

**Debbie Busler**

Debbie Busler est cheffe de la Division du soutien aux réfugiés (*Refugee Support-East*), membre de l'équipe de soutien psychosocial de la Croix-Rouge britannique et l'une des responsables de l'équipe de soutien aux réfugiés de la Croix-Rouge britannique qui est intervenue à Calais.

*Traduit de l'anglais*

### Résumé

*En 2016, des milliers de jeunes migrants se sont retrouvés coincés dans un camp pour réfugiés, que l'on appelle « la jungle de Calais » (France). Le présent article propose un aperçu de la réponse de la Croix-Rouge britannique et montre comment l'organisation a participé à de nombreuses activités visant à garantir la sécurité de ces jeunes, qui ont abouti à un transfert d'enfants au Royaume-Uni.*

**Mots clés :** Calais, crise, Dublin, amendement Dubs, déploiement d'urgence, jungle, migrants, soutien psychosocial, réfugiés, regroupement, enfants séparés, mineurs non accompagnés.



La Croix-Rouge britannique propose toute une gamme de services aux demandeurs d'asile et aux réfugiés qui se trouvent au Royaume-Uni. La plupart de ces services sont fournis directement au Royaume-Uni, mais l'équipe de soutien aux réfugiés travaille aussi avec d'autres Sociétés nationales et des partenaires européens pour garantir la sécurité et la sûreté de ceux qui se trouvent sur les routes migratoires. La Division du soutien aux réfugiés et du rétablissement des liens familiaux (*Refugee Support and Restoring Family Links Division*) a pour principaux objectifs de réduire la pauvreté et l'exploitation, rétablir les liens familiaux et faciliter le regroupement

des familles, lutter contre la stigmatisation et favoriser l'intégration, garantir la protection et donner aux personnes les moyens de prendre des décisions éclairées leur permettant de reprendre leur vie en main. Cette tâche consiste en un suivi, aussi bien individualisé qu'en groupe, réalisé par des membres du personnel et des bénévoles, souvent sans que les usagers n'aient à prendre rendez-vous. Dans le cadre de ses activités de rétablissement des liens familiaux, la Croix-Rouge britannique travaille au regroupement des familles. Des travailleurs sociaux qualifiés apportent une aide pour les demandes de visas ainsi que pour les voyages en prenant en charge les billets d'avions de ceux qui ont été autorisés à rejoindre un regroupant au Royaume-Uni, membre de leur famille<sup>1</sup>.

À cet égard, à l'automne 2016, des actions ont été menées pour accompagner de jeunes migrants qui étaient bloqués à Calais (France) et qui tentaient de se rendre au Royaume-Uni. Les efforts se sont intensifiés pendant plusieurs mois pour aboutir au transfert de nombreux jeunes.

Depuis sa création, en 1999, la « jungle », le camp de réfugiés informel de Calais (France), a été utilisée par intermittence. Plus récemment, en janvier 2015, des migrants sont retournés dans le nord de la France, dans l'espoir de pouvoir rejoindre le Royaume-Uni. À l'été 2016, plus de 1 000 enfants et jeunes<sup>2</sup> vivaient dans la « jungle » et environ 90 % d'entre eux étaient des enfants non accompagnés. La plupart d'entre eux attendaient une occasion pour tenter le dangereux passage vers le Royaume-Uni et nombreux avaient déjà fait plusieurs tentatives. La Croix-Rouge britannique a accompagné les jeunes qui avaient obtenu l'autorisation des autorités françaises et britanniques de passer de la France au Royaume-Uni.

Bon nombre des enfants qui étaient bloqués à Calais étaient admissibles au regroupement familial en application du Règlement Dublin III<sup>3</sup>. Ils avaient des membres de leur famille qui habitaient au Royaume-Uni et qui étaient disposés à s'occuper d'eux et à les aider, mais comme la mise en œuvre exacte de ce mécanisme juridique n'avait pas été fixée, les enfants se retrouvaient coincés. Depuis l'été 2015, la Croix-Rouge britannique, des représentants gouvernementaux et d'autres organisations impliquées, principalement le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), avaient entamé des discussions en vue de trouver des solutions à une foule de questions relatives à la migration, parmi lesquelles la recherche d'un moyen permettant de faciliter le transfert de ces enfants au Royaume-Uni en toute sécurité, en s'appuyant sur le Règlement Dublin et ce, de la façon la plus sûre et efficace possible.

Le transfert des jeunes au Royaume-Uni était principalement justifié par des motifs humanitaires, mais s'appuyait aussi sur les mécanismes juridiques instaurés

1 Voir Croix-Rouge britannique, *Refugee Support*, disponible sur : <http://www.redcross.org.uk/about-us/what-we-do/how-we-support-refugees> (tous les liens internet ont été vérifiés en juin 2020).

2 Voir Help Refugees, *How Many More? September Census Results*, 19 septembre 2016, l disponible sur : [www.facebook.com/HelpRefugeesUK/posts/306615809699099](http://www.facebook.com/HelpRefugeesUK/posts/306615809699099).

3 Règlement n° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte), *Journal officiel de l'Union européenne*, 26 juin 2013, disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:180:0031:0059:FR:PDF>.

par le Règlement Dublin et l'amendement Dubs<sup>4</sup>. Le Règlement Dublin est un dispositif européen qui définit quel État est responsable de l'examen d'une demande d'asile ; en principe, il s'agit du premier État sur le territoire duquel la personne est entrée. Toutefois, si un membre de la famille proche du demandeur d'asile se trouve déjà sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne (même en tant que demandeur d'asile), cet État est alors responsable de l'examen de la demande d'asile du membre de la famille concerné<sup>5</sup>. Un certain nombre d'enfants à Calais avait de la famille au Royaume-Uni, ce qui leur permettait de voir leur demande étudiée par le gouvernement britannique en vertu du Règlement Dublin. En août 2016, selon *Safe Passage*<sup>6</sup>, 170 enfants vivant dans la « jungle » avaient le droit de rejoindre des membres de leur famille au Royaume-Uni<sup>7</sup>. Malheureusement, aucun mécanisme administratif n'avait été mis en place, ni par le gouvernement français ni par le gouvernement britannique, pour faciliter leur transfert au Royaume-Uni. Au départ, le gouvernement britannique considérait qu'il s'agissait d'une situation dont la responsabilité incombait à la France, tandis que les autorités françaises étaient réticentes à mettre en œuvre les mesures prises au niveau européen pour sortir de cette impasse.

L'amendement Dubs, du nom de son auteur, Lord Alf Dubs, à la loi britannique sur l'immigration de 2016 (*Immigration Act*<sup>8</sup>), qui est devenu l'article 67 de cette loi<sup>9</sup>, constitue un autre fondement juridique. Lord Dubs était lui-même un enfant réfugié, sauvé des Nazis lors du Kindertransport (transport d'enfants) lors de la Seconde Guerre mondiale<sup>10</sup>. Il avait déposé son amendement dans le but de transférer les enfants vivant dans le nord de la France en lieu sûr au Royaume-Uni, en particulier ceux qui n'avaient pas de famille au Royaume-Uni et qui ne pouvaient donc pas bénéficier du mécanisme de Dublin. Le gouvernement britannique a interprété l'amendement Dubs comme s'appliquant aux enfants qui étaient entrés sur le territoire européen avant le 20 mars 2016 et qui n'avaient aucune famille au Royaume-Uni. À l'été 2016, au moins 200 enfants vivant dans la « jungle » étaient éligibles au transfert en vertu de l'amendement Dubs<sup>11</sup>. Il était entendu qu'environ 3 000 enfants seraient transférés, petit à petit, de différents pays d'Europe vers le Royaume-Uni en application du Règlement Dublin et de l'amendement Dubs, même

4 Croix-Rouge britannique, *The 'Dubs Amendment' and the 'Dublin Regulation' Explained*, disponible sur : [www.redcross.org.uk/en/About-us/Advocacy/Refugees/Family-reunion/The-Dubs-Amendment-and-the-DublinRegulation-explained](http://www.redcross.org.uk/en/About-us/Advocacy/Refugees/Family-reunion/The-Dubs-Amendment-and-the-DublinRegulation-explained).

5 Refugee Council, *The 'Dublin' Regulation and Family Unity*, information sur la politique, novembre 2015, disponible sur : [www.refugeecouncil.org.uk/assets/0003/6143/Nov15\\_Dublin\\_III.pdf](http://www.refugeecouncil.org.uk/assets/0003/6143/Nov15_Dublin_III.pdf).

6 Voir le site Web officiel de Safe Passage, accessible à l'adresse : [safepassage.org.uk](http://safepassage.org.uk).

7 Croix-Rouge britannique, Rapport *No Place for Children*, 2016, p. 2, disponible sur : [www.redcross.org.uk/~media/documents/about-us/research-publications/refugee-support/no-place-for-children.pdf](http://www.redcross.org.uk/~media/documents/about-us/research-publications/refugee-support/no-place-for-children.pdf).

8 Voir *Immigration Act* de 2016, 12 mai 2016, ch. 19, disponible sur : [www.legislation.gov.uk/ukpga/2016/19/contents/enacted/data.htm](http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2016/19/contents/enacted/data.htm).

9 Voir art. 67, concernant la réinstallation des enfants réfugiés non accompagnés et leur soutien, disponible sur : [www.legislation.gov.uk/ukpga/2016/19/section/67/enacted](http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2016/19/section/67/enacted).

10 Pour en savoir davantage sur Lord Alf Dubs, consulter *The Guardian*, disponible sur : [www.theguardian.com/profile/alf-dubs](http://www.theguardian.com/profile/alf-dubs).

11 Croix-Rouge britannique, *op. cit.* note 7, p. 3.

si ces textes ne fixaient pas de quotas<sup>12</sup>. Finalement, ce processus a été brutalement interrompu après que 200 enfants aient été transférés depuis la France, alors que des demandes provenant de Grèce et d'Italie étaient encore en cours d'examen à l'été 2017<sup>13</sup>.

## **L'action de la Croix-Rouge britannique pour assurer la sécurité des enfants avant la fermeture du camp**

La Croix-Rouge britannique n'a cessé d'offrir ses services au *Home Office* (Bureau de l'Intérieur) britannique pour transférer les enfants de Calais au Royaume-Uni le plus rapidement et le plus sûrement possible. La Société nationale dialoguait aussi avec divers acteurs (administrations centrale et locale, partenaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et autres groupes bénévoles) pour voir comment la situation évoluait, notamment par des missions exploratoires pour évaluer quel soutien pouvait être apporté.

En décembre 2015, une mission humanitaire conjointe des Croix-Rouge française et britannique permit de distribuer des secours aux personnes vivant dans les camps. Des tentes, des sacs de couchage et d'autres articles leur ont été distribués afin de rendre leurs conditions de vie un peu plus supportables<sup>14</sup>.

Tout au long de l'hiver 2015 et au printemps 2016, le nombre de personnes vivant dans le camp n'a cessé de croître, sans aucun moyen de rejoindre le Royaume-Uni autrement qu'en tentant de s'embarquer clandestinement dans des camions. Des bénévoles français et britanniques ont créé spontanément des associations afin d'aider les personnes vivant dans ce camp, en leur offrant diverses prestations, mais ce, tout à fait indépendamment des autorités. À l'arrivée de l'été, comme les démarches officielles n'avaient pas abouti, la Croix-Rouge britannique eut recours à diverses autres méthodes pour essayer de faire bouger les choses. Dans le même temps, la Croix-Rouge française poursuivait ses actions de proximité. Le dialogue avec les représentants gouvernementaux se poursuivaient, mais la Société nationale décida de publier un rapport sur ces questions et de soutenir une plus petite association qui travaillait à l'ouverture de voies légales et sûres pour les migrations<sup>15</sup>.

12 Lizzie Dearden, « Government Plan to Resettle up to 3,000 Refugee Children 'Not Good Enough', Say MPs and Charities », *The Independent*, 21 avril 2016, disponible sur : [www.independent.co.uk/news/uk/home-news/government-plan-to-resettle-up-to-3000-refugee-children-not-good-enough-say-mps-and-charities-a6994551.html](http://www.independent.co.uk/news/uk/home-news/government-plan-to-resettle-up-to-3000-refugee-children-not-good-enough-say-mps-and-charities-a6994551.html).

13 Tom Peck, « Government Backtracks on Pledge to Take Child Refugees », *The Independent*, 8 février 2017, disponible sur : [www.independent.co.uk/news/only-350-syrian-refugee-children-will-be-allowed-to-settle-in-britain-thousands-less-than-promised-a7569691.html](http://www.independent.co.uk/news/only-350-syrian-refugee-children-will-be-allowed-to-settle-in-britain-thousands-less-than-promised-a7569691.html).

14 Croix-Rouge britannique, *Red Cross Helps Refugees and Migrants in France*, 23 décembre 2015, disponible sur : [www.redcross.org.uk/About-us/News/2015/December/Red-Cross-helps-refugees-and-migrants-in-France](http://www.redcross.org.uk/About-us/News/2015/December/Red-Cross-helps-refugees-and-migrants-in-France).

15 Voir *Winter Looms in the Calais 'Jungle' camp*, BBC News, 9 décembre 2015, disponible sur : [www.bbc.co.uk/news/av/world-europe-35047732/winter-looms-in-the-calais-jungle-camp](http://www.bbc.co.uk/news/av/world-europe-35047732/winter-looms-in-the-calais-jungle-camp).

## Le rapport *No Place for Children*

À l'issue de recherches, d'entrevues et d'une mission exploratoire, la Croix-Rouge britannique publia, le 9 octobre 2016, un rapport intitulé *No Place for Children* (pas de place pour les enfants). Ce document décrivait la situation dans le nord de la France en mettant en évidence le calvaire des nombreux enfants qui s'y trouvaient pris au piège<sup>16</sup>. L'impact de ce rapport fut immédiat : il bénéficia d'une large couverture médiatique et fut mentionné lors d'un débat parlementaire auquel participait le secrétaire d'État à l'Intérieur britannique<sup>17</sup>. Ce rapport décrivait le processus qu'étaient supposés suivre les enfants éligibles en vertu du Règlement Dublin III, mais qui leur avait fait défaut depuis des mois<sup>18</sup>. Par exemple, il y avait un manque flagrant d'informations adaptées à l'âge des enfants et dans leur langue pour leur expliquer les possibilités qui s'offraient à eux, ainsi qu'un manque de personnel pour mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour faciliter les transferts. Alors que les enfants souffraient d'un manque d'hébergements sûrs et de produits de première nécessité, les agences gouvernementales, des deux côtés de la Manche, ne leur accordaient, malgré leur vulnérabilité, aucune priorité. En août 2016, le délai moyen de traitement d'une demande de transfert d'un enfant de la France au Royaume-Uni était de 10 à 11 mois<sup>19</sup>.

## Évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant

Alors que la rumeur de la fermeture imminente du camp par le gouvernement français commençait à bruisser, les actions se sont intensifiées et devinrent plus urgentes. Du 12 au 14 octobre 2016, une travailleuse sociale expérimentée et qualifiée, membre responsable de l'équipe de soutien aux réfugiés de la Croix-Rouge britannique<sup>20</sup>, dirigea un groupe de travailleurs sociaux indépendants chargé de mener une évaluation de l'intérêt supérieur des enfants vivant dans le camp. Les enfants ont été recensés par le personnel et les bénévoles de *Safe Passage*, dont la mission consiste à ouvrir des voies légales afin d'offrir un sanctuaire aux enfants. Les avocats travaillant pour *Safe Passage* utilisèrent ensuite cette évaluation à l'appui de leur argumentation pour plaider que le gouvernement devait prendre des mesures afin de garantir que les enfants soient emmenés en lieu sûr. Pendant que les travailleurs sociaux procédaient à cette évaluation, le gouvernement français se préparait à fermer le camp, en positionnant des canons à eau et en envoyant la brigade antiémeute<sup>21</sup>.

16 Croix-Rouge britannique, *op. cit.* note 7.

17 Voir la déclaration du secrétaire de l'Intérieur, Amber Rudd, faite devant la Chambre des communes concernant le camp de Calais, 24 octobre 2016, disponible sur : [www.parliament.uk/business/news/2016/october/statement-on-calais-24-october-2016/](http://www.parliament.uk/business/news/2016/october/statement-on-calais-24-october-2016/).

18 Croix-Rouge britannique, *op. cit.* note 7, p. 5.

19 *Ibid.*, p. 4.

20 L'auteure de cet article.

21 L'auteure se trouvait à Calais pendant ces événements et communiquait régulièrement avec ses collègues dans le camp. Voir également *Calais Migrants: 'Jungle' Closure to Start on Monday, France Says*, BBC News, 21 octobre 2016, disponible sur : [www.bbc.co.uk/news/world-europe-37733794](http://www.bbc.co.uk/news/world-europe-37733794).

La situation dans le camp devenait chaque jour plus dangereuse et le gouvernement britannique avait la délicate responsabilité d’instaurer un mécanisme juridique pour protéger les enfants qui avaient le droit d’être au Royaume-Uni. Ceci nécessitait la coopération du gouvernement français qui, de la même façon, n’avait pas mis en place de mécanismes propres à traiter les demandes couvertes par la procédure « Dublin ». Finalement, la situation arriva à son paroxysme lorsque les autorités françaises décidèrent de fermer le camp à la mi-octobre, alors que le devenir des enfants demeurait encore incertain<sup>22</sup>. Ceci ne laissa que très peu de temps aux autorités et aux associations de volontaires qui travaillaient dans le camp pour élaborer un plan coordonné et précis. C’est alors que le *Home Office* britannique accepta l’offre de services que la Croix-Rouge britannique lui avait faite il y avait un certain temps déjà.

## Accompagnement

Le rôle principal de la Croix-Rouge britannique a été d’accompagner et d’aider les enfants et les jeunes pendant leur trajet en autocar de Calais à Londres, puis de Londres jusqu’à leur nouveau lieu d’hébergement, en principe dans des familles d’accueil. Le 16 octobre, les premiers transferts de Calais vers le Royaume-Uni débutèrent. La Croix-Rouge britannique a d’abord envoyé des membres de son équipe de soutien psychosocial (SPS) pour accompagner les jeunes dans des autocars fournis par le *Home Office* britannique. L’équipe de soutien psychosocial est déployée dans les situations d’urgence pour assister les ressortissants britanniques à l’étranger en cas de crises, composée de personnes spécialement formées à la gestion de crises majeures hors du Royaume-Uni, en fournissant un soutien affectif et matériel aux ressortissants britanniques (et parfois à d’autres personnes) qui en ont besoin. À l’étranger, les membres de l’équipe sont généralement déployés conjointement avec le personnel du Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth (*Foreign and Commonwealth Office*) ; c’était la première fois que la Croix-Rouge britannique était déployée à la demande du *Home Office*.

À mesure que la situation évoluait, il devint évident qu’il fallait un renfort d’autres bénévoles de la SN, de sorte que l’action fut étendue pour inclure, entre autres, des membres des équipes de réponse aux urgences humanitaires et de soutien aux réfugiés de la Croix-Rouge britannique. Étant donné que la ville de Calais était également considérée comme la frontière entre l’Angleterre et la France, les membres des équipes de la Croix-Rouge britannique qui n’étaient pas nécessairement formés pour participer à des déploiements internationaux ont été autorisés à intervenir, car, en théorie, ils ne pouvaient pas entrer en France.

22 May Bulman, « French Police Accused of ‘Stealing Phones and Shoes of Refugees to Stop them Leaving Calais Jungle’ », *The Independent*, 14 octobre 2016, disponible sur : <http://www.independent.co.uk/news/world/europe/french-police-calais-jungle-migrants-refugees-human-rights-brutality-a7362281.html> ; HCR, *Fermeture de la « jungle » de Calais : le HCR se félicite de la décision de la France et souligne le besoin crucial d’une prise en charge appropriée pour les résidents*, 14 octobre 2016, disponible sur : [www.unhcr.org/fr/news/briefing/2016/10/5800a246a/fermeture-jungle-calais-hcr-felicite-decision-france-souligne-besoin-crucial.html](http://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2016/10/5800a246a/fermeture-jungle-calais-hcr-felicite-decision-france-souligne-besoin-crucial.html).

Des équipes de bénévoles ont également accompagné des jeunes du Lunar House (bâtiment du *Home Office*) situé à Croydon, au sud de Londres (où les demandes d'asile doivent être présentées), jusqu'à leur lieu d'hébergement prévu. Leurs nouveaux foyers étaient éparpillés sur le territoire britannique, de sorte que les jeunes devaient souvent encore voyager de longues heures après avoir effectué un parcours déjà épuisant.

Lors de cette opération, la Croix-Rouge britannique, grâce à 247 bénévoles, a aidé environ 429 jeunes (en application du règlement Dublin et de l'amendement Dubs) dans leur voyage au Royaume-Uni<sup>23</sup>.

## Autres fonctions

Si cette opération consistait, en tout premier lieu, à accompagner les jeunes jusqu'au *Home Office* puis du *Home Office* jusqu'à leur famille d'accueil, de nombreux bénévoles de la Croix-Rouge britannique sont allés au-delà de ce rôle officiel pour pallier les manques. Si des horaires approximatifs d'arrivée et de départ des autocars et des taxis (pour les foyers d'accueil) avaient été fixés, il arrivait souvent qu'ils ne soient pas respectés. Les autocars étaient retardés pour diverses raisons et parfois on ne savait pas exactement où les jeunes devaient se rendre ensuite. Entre temps, les entretiens permettant de vérifier la crédibilité de la demande d'asile prenaient également beaucoup de temps. Ainsi, les bénévoles devaient souvent rester de longues heures au *Home Office* pour accompagner les jeunes, rappelant aux personnels qu'il fallait leur donner à boire et à manger, jouant avec eux pour les divertir et assumant le rôle de représentant légal<sup>24</sup> pendant les entretiens de demande d'asile.

## Difficultés rencontrées

Nous avons rencontré bien des difficultés pour réaliser cette opération et nombre d'entre elles auraient pu être évitées si l'opération avait été montée, pensée et planifiée très en amont. C'est le *Home Office* qui la conduisait et les membres de la Croix-Rouge britannique peuvent difficilement contester ou remettre en cause les décisions prises.

Bien d'autres organisations étaient présentes et remplissaient diverses fonctions, mais leurs actions n'étaient pas vraiment coordonnées. Des gestes simples comme présenter les membres des équipes et expliquer les fonctions de chaque organisation auraient pu grandement contribuer à faciliter la communication et les relations de travail. Si la Croix-Rouge britannique avait un responsable chef d'équipe, il ne savait toutefois pas toujours avec qui échanger. La communication entre les équipes au sein du *Home Office* aurait également pu être améliorée, bien qu'il était reconnu que toutes les parties contribuaient à la mise en œuvre inédite du Règlement

23 Données internes de la Croix-Rouge britannique recueillies par l'équipe d'intervention d'urgence qui a dirigé la réponse, figurant au dossier de l'équipe d'intervention d'urgence.

24 Le représentant légal protège les droits, le bien-être et la participation efficace des enfants et des adultes vulnérables qui sont détenus ou interrogés par la police, voir le site Web du réseau National Appropriate Adult Network, disponible sur : [www.appropriateadult.org.uk/](http://www.appropriateadult.org.uk/).

Dublin et que le temps jouait contre elles. Parmi les problèmes qui se sont posés, on peut citer par exemple, les retards des autocars qui généraient de possibles questions de sécurité car les conducteurs avaient l'œil sur leur montre et travaillaient bien plus longtemps que prévu car ils devaient attendre la fin des entretiens. Les bénévoles et le personnel de la Croix-Rouge britannique ont régulièrement informé le *Home Office* de ces soucis. Le manque d'interprètes qui auraient permis d'expliquer aux jeunes où ils allaient, illustre aussi ces difficultés. Il est parfois arrivé que les autocars partent alors même que les jeunes ne savaient pas où on les emmenait et ce sont les bénévoles et le personnel de la Croix-Rouge britannique qui devaient gérer cela lors du trajet.

Certains bénévoles estimaient que les autres organisations qui remplissaient certaines fonctions n'avaient pas les compétences requises. Par exemple, en Angleterre, un représentant légal remplit des fonctions, assume des responsabilités bien précises et est formé pour ce faire, mais certains de ceux qui ont exercé cette fonction au *Home Office* semblaient ne pas en avoir saisi tous les aspects. Parfois, on demandait à des bénévoles de la Croix-Rouge britannique d'assumer certaines des tâches attribuées à d'autres organisations qui étaient en manque de personnel. Cette interchangeabilité des rôles peut avoir conduit à une certaine confusion.

Parfois aussi, certains jeunes ont pu souffrir d'une mauvaise communication. Nombre de ceux qui étaient éligibles au Règlement Dublin, s'attendaient à retrouver leur famille dès leur arrivée au Royaume-Uni. Or, dans certains cas, les autorités locales n'avaient pas encore évalué la capacité des familles, lorsqu'il ne s'agissait pas des parents biologiques, à accueillir un nouvel enfant dans leur foyer sur une longue période. Dans d'autres cas, certaines questions se posaient quant aux membres de la famille proposés, ce qui a retardé le regroupement et provoqué aussi des mécontentements. Ceci signifiait que les jeunes devaient d'abord aller dans des foyers d'accueil ou d'autres centres d'hébergement temporaire, ce qui constituait un nouveau contretemps dans leur parcours déjà très chaotique. Concernant les enfants éligibles à l'amendement Dubs, il pouvait y avoir un sentiment doux-amer de voir les autres rejoindre leur famille alors que personne ne les attendait.

Une fois dans les autocars, les bénévoles avaient la tâche peu enviable d'essayer d'empêcher les jeunes d'utiliser leur téléphone. Cette interdiction était imposée, en partie, par la crainte que les médias puissent repérer leur position et leur déplacement ou le lieu où ils se trouvaient. Les jeunes voulaient également contacter leurs familles, mais le *Home Office* ne voulait pas que ce contact ait lieu trop tôt.

Les enfants espéraient aussi beaucoup du Royaume-Uni, tel cet enfant qui disait que « ce serait comme aller au paradis<sup>25</sup> ». Les bénévoles essayaient de tempérer un peu ces espoirs, tout en les assurant qu'ils allaient en effet vers un endroit sûr.

Lors des premiers transferts, de très nombreux médias attendaient l'arrivée des premiers autocars devant le *Home Office*. Comme il n'y avait aucun espace privé ni aucune cloison pour les protéger à la sortie de l'autocar, plusieurs jeunes ont été photographiés et leur image a été publiée dans les médias presque sur-le-champ. Ces photos ont déclenché d'intenses polémiques à propos de l'âge des enfants, car une grande partie de l'opinion publique considérait, en raison de leurs traits burinés

25 Notes de Gill Moffat, membre de l'équipe de soutien psychosocial, figurant au dossier de l'auteure.



par les aléas climatiques, que ces jeunes avaient plus de 18 ans et qu'ils ne devaient donc pas être traités comme des enfants. La Croix-Rouge britannique a réagi dans la presse et s'en est alors régulièrement entretenue directement avec les représentants du *Home Office* pendant cette période, tant seule qu'aux côtés de nombreuses autres organisations, afin de souligner la nécessité de modifier cette façon de faire<sup>26</sup>.

La transition fut plutôt difficile. Au moment de quitter la France, les jeunes ont souvent été contraints de faire leurs adieux très rapidement aux travailleurs bénévoles qui les avaient aidé. Une fois au *Home Office*, on leur disait où ils devaient aller, souvent loin de leurs amis qui étaient devenus leur famille. C'était vraiment un choc que les bénévoles tentaient d'atténuer en échangeant des numéros de téléphone ou en transmettant des informations par l'intermédiaire de travailleurs sociaux<sup>27</sup>.

## Succès

Des membres du *Home Office* et de la Croix-Rouge britannique étaient à bord des autocars avec les jeunes lorsque ceux-ci ont quitté le camp pour se rendre en Angleterre. Le pouvoir de l'emblème était évident ; les jeunes faisaient confiance aux bénévoles de la Croix-Rouge et acceptaient volontiers leur soutien avec l'aide des interprètes. Selon un membre de l'équipe de soutien psychosocial, même si les jeunes semblaient avoir mûri très rapidement en raison de leur périple, ils demeuraient, tout de même, des enfants terrifiés. Les émotions qu'ils exprimaient alternaient en permanence entre l'excitation, la peur et l'appréhension.

De nombreux enfants voulaient à tout prix retrouver leur famille, dont ils étaient, dans certains cas, séparés depuis plusieurs années. Quelques bénévoles étaient sur place afin de faciliter le rétablissement des liens familiaux et d'en être directement témoins, ce qui était particulièrement émouvant. Plusieurs bénévoles ont remarqué que les jeunes prenaient soin les uns des autres, qu'ils en étaient venus à former une famille et qu'ils se soutenaient mutuellement dans cette période de transition.

Les bénévoles de la Croix-Rouge britannique étaient fiers et heureux de participer à ces opérations. Les bénévoles de l'équipe de soutien psychosocial dirigeaient les équipes de la Croix-Rouge et estimaient que la formation qu'ils avaient reçue les avait bien préparés à remplir leur mission. Les responsables des équipes de la Croix-Rouge veillaient à ce que leurs membres soient formés, à ce qu'ils bénéficient d'un soutien tout au long de l'opération et à ce qu'ils soient entendus à la fin (contrairement à certaines équipes d'autres organisations). Un bénévole de la Croix-Rouge britannique a relevé que ses collègues de la Croix-Rouge étaient « calmes, professionnels, informés, enthousiastes, attentionnés, qu'ils faisaient preuve d'initiative » et que les diverses compétences qu'ils avaient acquises différaient

26 « Two-Thirds of Refugee 'Children' ARE ADULTS Figures Show », *The Express*, 21 octobre 2016, disponible sur : [www.express.co.uk/news/uk/722968/two-thirds-calais-refugee-children-over-18-home-office-age-assessment-teeth-test-davies](http://www.express.co.uk/news/uk/722968/two-thirds-calais-refugee-children-over-18-home-office-age-assessment-teeth-test-davies).

27 Notes d'Andrea Wood, membre de l'équipe de soutien psychosocial, figurant au dossier de l'auteure.

services de l'organisation leur avaient permis d'améliorer la réponse apportée<sup>28</sup>. Plusieurs collègues ont souligné que les équipes de la Croix-Rouge avaient fait preuve « d'engagement, de bonne humeur et de souplesse », sans jamais compter le temps qu'ils avaient passé au service de l'organisation, illustrant ainsi l'excellence des principes fondamentaux<sup>29</sup>.

L'équipe d'intervention d'urgence nationale de la Croix-Rouge britannique en Angleterre a reçu des remerciements élogieux pour avoir réussi à coordonner les actions dans une situation chaotique. Les directives données aux équipes évoluaient au fur et à mesure que de nouvelles informations parvenaient, et les chefs d'équipe étaient correctement informés. Des enseignements étaient tirés en cours de route et les responsables des opérations s'assuraient qu'il en soit tenu compte par les responsables des équipes ainsi que par les bénévoles et le personnel participant à aux opérations.

## Conclusion

La situation des enfants qui sont en danger à Calais est loin d'être réglée. Des enfants se trouvent encore dans le nord de la France dans des situations précaires. Les gouvernements et les associations bénévoles, dont la Croix-Rouge britannique, doivent continuer de réfléchir pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise et, le cas échéant, pour apporter une réponse appropriée. Parmi les jeunes qui sont maintenant au Royaume-Uni, nombreux sont ceux dont la nouvelle situation est complexe. Des familles qui ont accueilli les jeunes sont loin d'avoir reçu une aide nécessaire et de nombreuses promesses n'ont pas été tenues<sup>30</sup>.

La Croix-Rouge britannique a tiré de riches enseignements de cette opération, qu'elle continue encore d'analyser, de consolider et qui doivent être appliqués aux opérations entreprises depuis, mais, en principe, dans le futur, toute nouvelle action menée dans le cadre de la migration n'entraînera pas une crise analogue à celle de 2016. Quoi qu'il en soit, la Croix-Rouge britannique se refusera toujours à délaisser les personnes en difficulté et appliquera les principes fondamentaux dans toutes ses réponses<sup>31</sup>. Elle continuera d'incarner ces principes, comme elle l'a fait lors de cette opération : le principe d'humanité, en évitant et soulageant, en toutes circonstances, les souffrances humaines et le principe d'impartialité, en ne faisant aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique, en étant seulement guidée par les besoins des personnes en détresse.

28 Notes de Rowan Johnson, membre de l'équipe de soutien psychosocial de la Croix-Rouge britannique, figurant au dossier de l'auteure.

29 *Ibid.*

30 Beaucoup de ces jeunes font maintenant appel à la Croix-Rouge britannique pour obtenir un soutien dans le cadre des programmes de jeunes réfugiés.

31 Les principes fondateurs d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance, de volontariat, d'unité et d'universalité assurent la cohésion du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Voir Croix-Rouge britannique, *The Seven Fundamental Principles*, disponible sur : [www.redcross.org.uk/About-us/Who-we-are/The-international-Movement/Fundamental-principles](http://www.redcross.org.uk/About-us/Who-we-are/The-international-Movement/Fundamental-principles).